



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
30/05/2024

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 04
Votants : 27

OBJET :

FINANCES

**Périodes d'ouverture et
tarifs de la piscine
municipale**

En l'an deux mille vingt-quatre et le cinq juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOISDRON Gisèle, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. COSTE Jean-François, Mme BOISORIEUX Michèle, Mme OHN Christiane, M. INGHAM John, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. VILA-PASOLA Marti, ayant donné procuration à Monsieur José ANGULO,
M. BORREILL Philippe, ayant donné procuration à Monsieur Michel COSTE, Maire
Mme BOURDIN Géraldine, ayant donné procuration à Madame Sophie MENAHEM,
Mme QUER Martine, ayant donné procuration à Monsieur Patrick PUIGMAL

Absent(s) :

M. REDONDO Simon, conseiller municipal,
M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine

Il est proposé de valider comme suit les horaires d'ouverture et tarifs de la piscine municipale pour cette année 2024 :

Ouverture au public

- Du 10 Juin 2024 au 05 Juillet 2024 :

La Piscine Municipale est ouverte au public tous les jours de la semaine de 17h à 18h30.
Le Mercredi après-midi de 14h30 à 18h30.
Les Samedis et Dimanches de 10h à 13h et de 14h30 à 18h30.

- Du 06 Juillet 2024 au 31 Aout 2024 :

Tous les jours en continu de 10h à 18h30.

Tarifs

Tarifs piscine municipale CERET (jauge : 300)	Tarifs résident territoire CCV	Tarifs résident hors territoire CCV
Enfant de moins de 7 ans et non baigneur	1 euro	2 euros
Enfant de 7 à 17 ans	1,50 euros	3 euros
Adulte	3 euros	5 euros
Carte 10 entrées jusqu'à 17 ans inclus	10 euros	25 euros
Carte 10 entrées adulte	15 euros	30 euros
Carte saison enfant moins de 7 ans	20 euros	20 euros
Carte saison enfant de 7 à 17 ans	25 euros	40 euros
Carte saison adulte	50 euros	70 euros
Location transat	1 euro	1 euro

Il est précisé que les justificatifs suivants seront exigés au passage en caisse :

- Enfant jusqu'à 17 ans inclus : justificatif d'identité,
- Territoire CCV : justificatif de domicile et justificatif d'identité correspondant,
- Associations sportives : justificatif de l'association (récépissé de déclaration en préfecture...).

Le personnel de la piscine se réserve le droit de refuser l'entrée de la piscine en cas:

- de non-présentation des justificatifs, ou devront appliquer le plein tarif (résident hors CCV sans réduction)
- et en cas de dépassement de la jauge de la capacité d'accueil (300 personnes).

Au titre de décisions préfectorales, la fermeture de la piscine peut intervenir à tout moment. Les cartes seront prolongées du nombre de jours de fermeture.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **DECIDE** de confirmer et de valider comme énoncés ci-dessus les horaires et les tarifs de la piscine municipale à compter du 10 juin 2024,

- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur Michel COSTE, Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



La secrétaire de séance,
Sandrine CAPEILLE

